

INTERVENTION D'ARNAUD VINSONNEAU

- L'inclusion, c'est d'abord **permettre à toute personne de vivre pleinement dans notre société**. C'est par conséquent la lutte contre les discriminations, les exclusions. C'est favoriser le lien social, aider à la recréer, puis le soutenir. C'est favoriser le « vivre ensemble ». Et par conséquent, c'est **la raison d'être des associations** ...
- Quels que soient les termes (« inclusion », « logement d'abord », « virage domiciliaire », « virage préventif », etc.), la notion suscite de **nombreux débats et oppositions entre acteurs**. En effet, nous ne mettons pas tous la même chose derrière ce mot « inclusion », et en réalité, il y en a énormément de représentations. Finalement, derrière ce « virage inclusif » (mais est-ce vraiment un virage ?), certains voient **une opportunité de faire bouger la société, et le regard qu'elle porte sur les personnes accompagnées par les associations de solidarité et de santé**. D'autres n'y voient qu'un prétexte pour que la collectivité se désengage, ou en tous cas accompagne avec moins d'intensité les personnes dans les réponses apportées. Ces différents courants de pensée traversent les associations, parfois jusqu'au conflit. C'est donc une **question que chaque association doit clarifier en interne** (qu'est-ce que l'on entend derrière ce mot ? qu'est-ce qu'on en attend ?).
- Par exemple, on peut dire que « l'inclusion c'est favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ».
 - o Déjà en 1962 le rapport LAROQUE affirmait qu'il fallait favoriser le maintien à domicile pour « permettre aux personnes qui vieillissent de conserver leur place dans la société ». Le 30 septembre 2021, les Petits frères des pauvres indiquent que 500 000 personnes âgées vivant à leur domicile ne rencontrent personne ou quasiment personne (une augmentation de 77% en 4 ans), ce qui montre bien que **la question n'est pas simplement d'être à son domicile, c'est aussi d'avoir une vie sociale, garder une activité**. Ce rapport montre aussi qu'un certain nombre de PA, restées seules, renoncent à beaucoup de choses dont le soin, pour se laisser lentement mourir. Les Petits frères des pauvres appellent le gouvernement à réagir et adopter un véritable plan de lutte contre la solitude. **La priorité doit certes être le maintien à domicile, mais ce n'est pas fondamentalement incompatible avec une approche d'accompagnement dans des logements identifiés**, y compris des logements pour personnes dépendantes.
 - o La grande question est de **savoir si aujourd'hui, on se donne les moyens – au-delà du discours- d'avoir une politique volontariste de soutien aux acteurs du domicile**. Or, on voit bien que même avec l'avenant 43 – accord très difficile à faire agréer par le ministère – **la revalorisation reste basse par**

rapport à la contribution que font les personnes à l'IG et à la vie de notre société. Le virage domiciliaire, oui, mais avec quelles ambitions et quels moyens ? On s'inquiète aujourd'hui des difficultés à recruter dans l'aide à domicile. Finalement, quand on refusait des hausses du point de 0 et quelques pourcents, était-ce bien la priorité au virage domiciliaire que l'on faisait ? Avec une inflation aujourd'hui à plus de 2%, on comprend bien que la hausse de 0,5% de la valeur du point n'est pas tenable, en tous cas sans aboutir à des désengagements. De même, on peut se demander si on a vraiment donné priorité au virage domiciliaire lorsque l'on a accordé à certains professionnels une hausse de salaire de 183 euros bruts en établissements, mais seulement en établissement. Pour éviter que la progression des rémunérations n'impacte les usagers et le département, le Ségur de la Santé fait supporter l'entièreté de ce coût à l'Assurance maladie, par le financement de la solidarité nationale. Dans l'aide à domicile ce n'est pas totalement gagné, **puisque l'avenant 43 est financé partiellement par la CNSA** (le dossier de presse du gouvernement donne des chiffres pour les SSIAD comme l'aide à domicile), et on se demande alors comment cela sera absorbé par les usagers et les départements. On peut croire ici à une inégalité de situation.

- Tout le monde peut être favorable au « rester à domicile avec tous les étayages nécessaires », mais encore faut-il que les professionnels restent dans leur travail. Aujourd'hui, le problème est là : nous accompagnons les générations creuses de l'entre-deux guerres mondiales, mais bientôt il faudra accompagner les générations nées à la suite du « baby-boom ». **Le défi pour notre société sera massif demain, alors que l'on n'arrive pas à y faire face aujourd'hui.** Il est temps de passer des discours aux actes, sinon nous allons en payer le prix.
- Sur le secteur du handicap, l'inclusion implique sur le **principe que les PSH puissent accéder aux équipements ouverts à l'ensemble de la population.** C'était déjà une priorité de la loi d'orientation des personnes handicapées de 1975. De même, faire en sorte que **la société s'adapte aux situations de handicap et se transforme** est l'ambition de la loi de 2005. Là aussi, il ne s'agit pas seulement de déclarer les choses (ce que l'on a fait il y a 46 ans, puis il y a 16 ans encore). **Il est temps de passer aux actes, mais de manière pragmatique.**
On ne peut pas faire « comme si la vie, c'était simple », comme si chacun avait les mêmes aspirations que les autres, comme si chacun était dans la même situation que les autres, comme si l'écosystème dans lequel vivent les PSH était le même partout. **La vie, c'est la diversité : pourquoi est-ce qu'il y aurait un seul modèle ?** Ainsi, certains considèrent que les ESAT ne favorisent pas l'inclusion des PSH. Sophie CLUZEL (secrétaire d'État aux PSH) a émis une lettre de mission (plutôt à charge) aux IGAS, IGF demandant de faire le point sur leur situation et de faire certaines préconisations. Un certain nombre de PSH ont alors expliqué ne pas avoir trouvé leur place dans les entreprises « ordinaires », mais qu'ils trouvent leur place dans les ESAT. Pourquoi voudrait-on les sortir – contre leur volonté – d'une réponse dans laquelle ils ont trouvé leur place, pour revenir dans une situation où ils n'ont pas leur place ? Et à l'inverse, des PSH voulant travailler en milieu ordinaire n'ont pas toujours bénéficié d'un volontarisme ou de l'accompagnement nécessaire. **Il n'y a pas à avoir de dogmatisme, mais à regarder lucidement les choses.**
- De la même façon, on dit qu'il faut éviter les ruptures de parcours.

- Là aussi, tout le monde ne peut être que pour, mais si on regarde la vie « pour de vrai », un certain nombre de personnes sont **exclues du logement**. Certes, il y a des stratégies pour essayer de prévenir leur sortie du logement. Mais nous ne sommes pas dans une société qui maintient naturellement les gens dans leur logement.
- De même, comment éviter les ruptures quand un certain nombre d'acteurs se désengagent de la prise en charge du public parce qu'ils ont passé un certain âge ? C'est par exemple la question – qui revient à nouveau dans le cadre des discussions au Parlement – des jeunes majeurs. On a des situations surréalistes – condamnées par le Conseil d'État – où le département arrête la prise en charge au jour du 18^{ème} anniversaire (en pleine années scolaire, etc.). On veut éviter les ruptures de parcours, quand **une partie de la société n'a pas de soutien public puissant pour l'accompagner** – alors que ce sont des jeunes qui ont déjà une histoire assez compliquée – et à qui on demande d'être plus autonome que les autres qui eux ont la chance d'avoir des soutiens familiaux fonctionnels. **Éviter les ruptures de parcours suppose donc sans doute de passer aux actes plus réellement que ce que l'on fait aujourd'hui.**
- De même, on sait qu'aujourd'hui « inclure les personnes » implique de **s'attaquer à l'éclatement des pilotages de politiques de l'enfance**. Finalement, notre pays a construit des politiques très cloisonnées, très sectorisées en direction de l'enfance. Mais la vraie vie nous rattrape depuis longtemps : les enfants en situation de handicap ne sont pas que dans les structures pour enfants en situation de handicap. 30% des enfants suivis par l'ASE ont des problématiques en lien avec le handicap, et pour autant les étayages ne sont pas toujours présents pour prendre en charge cette dimension-là. Il y a toutefois maintenant quelques progrès, avec des équipes mobiles qui cherchent à venir en soutien de la protection de l'enfance, ce qui est mieux que rien. **Inclure les personnes dans leur globalité, c'est aussi repenser le pilotage et la coordination d'un certain nombre de politiques publiques.**
- On a également des problèmes avec un certain nombre de famille qui rejettent leur enfant à raison de son orientation sexuelle, et on se rend compte que **l'on n'est pas toujours dans un accompagnement ou un regard bienveillant de la société sur ces personnes**. L'association Le Refuge et d'autres doivent venir en aide à ces personnes rejetées par leurs milieux familiaux. La société n'est pas inclusive par nature à l'égard de ces jeunes.
- Ces réalités, les associations les connaissent. Elles ont construit – ou tenté de construire – des réponses, avec ou sans les pouvoirs publics. L'offre a fortement évolué au cours de ces dernières décennies, mais sans doute que les associations n'ont pas assez communiqué sur les actions ces dernières années : on sent une **pudeur à valoriser ce qui se fait**. En juste conséquence, la société comme le politique ne sont pas assez sensibilisés à ce que l'on fait. Certains secteurs savent très bien faire passer leurs messages, mais le secteur social et médico-social a encore des progrès à faire. C'est en tous cas concrètement la montée en puissance des SESSAD, la reconnaissance des SAVS, SAMSAH et SPASSAD. On a expérimenté les ESAT hors les murs sans cadre juridique, comme les EHPAD et ACT hors les murs. C'est le développement aussi des LHSS, des LAM, de nouvelles formes d'habitat et de répit pour les aidants, de la pair aide. Cela montre bien qu'il y a des évolutions, peut-

être pas suffisantes, mais des évolutions tout de même. Il n'y a aucune raison pour que ce mouvement s'arrête. L'histoire des associations, c'est **d'être en mouvement pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, pour essayer de construire les réponses les plus adaptées aux besoins des personnes, de valoriser leurs potentialités**. Il ne faut **pas se laisser enfermer dans des approches dogmatiques**. On observe un courant pro-désinstitutionalisation (« absolue »), notamment à l'ONU, alors que l'arrêt CEDH Bettina DUPIN c/France a validé le modèle français de « palette » de scolarisation des PSH. Penser qu'il y a une voie unique est surréaliste. La vie, c'est la diversité, et encore une fois, il n'y a pas d'un côté ceux qui ont raison et de l'autre ceux qui sont dans l'erreur. **Les réponses doivent partir des aspirations et des besoins des personnes, et elles sont forcément diverses et évolutives**.

- Il s'agit finalement d'adopter une **conception partagée au sein de l'association de l'inclusion, des principes d'action, pour poursuivre la sensibilisation et la mobilisation de la société** afin de changer le regard qu'elle porte sur les personnes en situation de fragilité et d'amplifier les actions. Il faut espérer **qu'à l'occasion des élections présidentielles, tout le monde associatif porte un message fort** sur la question de la solidarité et sur les réponses à apporter à nos concitoyens. Il y a aussi l'enjeu fort de la **reconnaissance de l'apport des bénévoles et professionnels**, leur meilleur accompagnement dans le changement.
- Les associations doivent mener une **veille politico-stratégique sur l'ensemble des politiques publiques** pour s'assurer que les besoins et attentes des personnes accompagnées par les associations soient bien pris en compte (ex. aménagement de la ville, notamment pour les PA la suppression de nombreux bancs et toilettes publiques).
- C'est aussi la **nécessité de poursuivre et amplifier cette fonction tribunitienne fondamentale**, c'est-à-dire continuer à être le relais des besoins, des attentes des personnes, des manques et insuffisances. C'est aussi être force de proposition, ne pas se laisser enfermer dans une culture purement gestionnaire ; être une ressource de la société pour accompagner les acteurs qui portent certaines réponses de droit commun.
- Il faut donc identifier les blocages, les leviers, pour obtenir des réformes qui permettent une agilité du droit qui accompagne l'agilité des organisations.

Réaction du président de l'URIOPSS : Les unions, telles que l'URIOPSS doit **renforcer son action tribunitienne dans la cohérence des actions de l'UNIOPSS**, faire remonter les attentes et besoins, valoriser les expériences, etc. On a observé une vague d'innovations ces 20 dernières années dans notre secteur, et on a su être réactifs et se battre. Ce serait encore mieux si l'on était plus repérés par ceux qui nous gouvernent : quand on échange avec les députés et sénateurs, on comprend qu'ils ne connaissent que mal le secteur non lucratif. On se retrouve dans ces propos, et on est sans doute tous dans ce mouvement d'être « le plus inclusif possible ».

Deux interventions (et réponses) à la suite de la présentation d'Arnaud VINSONNEAU :

- Certains rappelaient le matin même que l'on est dans une **période particulière de crise sanitaire, suivie d'une crise économique et sociale, et on peut même aller plus loin : ce qu'il se passe depuis deux ans est une formidable accélération d'une mutation de société dont on sentait déjà beaucoup d'éléments depuis le début du siècle**. On a beaucoup insisté sur les difficultés, l'importance de reconnaître des moyens. Notre URIOPSS s'est saisie depuis deux ans d'importantes innovations à valoriser et mieux faire connaître aujourd'hui. Nathalie PERRET-LAUNAY a volontairement parlé des « enseignements positifs » de cette crise. Il faut parler des difficultés, notamment des problèmes de recrutement mais il faut au sein de ce qui compose l'URIOPSS travailler dès aujourd'hui sur **l'identification des initiatives et de toute la créativité qui s'est révélée**. Les évolutions actuelles se caractérisent justement par des **décloisonnements, des interconnaissances qui ne paraissent pas faciles voire inaccessibles précédemment**. Il faut valoriser cela, d'une part pour que les acteurs eux-mêmes voient dans quoi ils se sont spontanément engagés avec beaucoup de dynamisme, et d'autre part pour montrer que – fidèles à ce qu'elles sont – les associations (CA, salariés, personnes accueillies, etc.) ont mobilisé leurs ressources et leurs énergies parce qu'elles sont une ressource pour la société. Ces décloisonnements vont naturellement dans une démarche que l'on peut qualifier d'inclusion. La transformation de l'offre, c'est cela finalement. On pourrait évoquer les effets du numérique et des systèmes d'information, et il y a à peine 5 ans on se sentait très peu concernés par cette question. C'est d'un seul coup depuis deux ans, après l'avoir fait pour l'hôpital, que l'on pense au social et médico-social. Comme le télétravail, ces innovations sont dues à la capacité de créativité des associations. Nathalie PERRET-LAUNAY terminait sur la nécessité de l'espoir, il faut aussi de la détermination et de la confiance, parce que l'on voit comment pendant cette crise les associations se sont montrées à la hauteur. Un décloisonnement extrêmement important qu'il faut que l'on travaille, c'est précisément un **décloisonnement entre santé et autonomie** : sur les territoires, si l'on n'avance pas sur un projet totalement innovant s'agissant du vieillissement, on fait une grave erreur.
- Il faut toutefois se réinterroger sur les raisons pour lesquelles un certain nombre de choses ne se font pas : par ex., lorsque l'on va à la rencontre de certains établissements, et que l'on dans un externat médico-éducatif certains éducateurs se « mettent en ordre de marche » pour accompagner les PSH dans les équipements sportifs de droit commun, que tout est organisé etc., mais que lorsqu'il n'est pas là plus rien n'est envisageable. **Ce n'est pas toujours un problème d'environnement, mais**

parfois de posture professionnelle. La transformation de l'offre va nous amener à **repenser le management des équipes**, puisqu'une chose est de travailler dans un établissement en collectif et se sentir à l'aise chez soi (ou plutôt chez les usagers), et une autre est d'intervenir au domicile des personnes où il y a tout un accompagnement au changement des pratiques professionnelles, une réassurance à organiser. Il est dommage qu'aujourd'hui cet accompagnement ne soit pas forcément organisé. Par exemple, sur le numérique, 600 millions d'euros sont fléchés dans le cadre du Ségur pour le médico-social sur 3 ans, mais on a aucune information sur le secteur social. Autre exemple : on veut aller vers le « Logement d'abord », en réduisant la voilure des structures d'hébergement avant d'avoir trouvé une bonne volumétrie du nombre de logements. On a l'impression que la transition n'est pas organisée, ou que la sécurité se désactive trop rapidement par rapport au développement de la nouvelle réponse.

- Nous sommes maintenant contraints à répondre à des appels à projets, appels à candidatures, etc. Tout descend des politiques publiques vers le terrain, quand avant toutes les réponses venaient du terrain. On ne peut plus dialoguer comme avant. **Notre capacité d'agir aujourd'hui est très normée, contrainte et cloisonnée.** C'est tout le rôle des URIOPSS et de l'UNIOPSS : recueillir tous les besoins du public qu'on accompagne pour en faire une chambre d'échos. Cette crise a permis le décroisement entre acteurs, on se sent moins en concurrence alors que la loi HPST l'indiquait : on doit répondre à des appels à candidatures très normés. Mais est-on sûrs de répondre à un appel à projet qui correspond parfaitement au besoin identifié ? Ex. : Appel à projet « vie sexuelle et affective des PSH », 50 000 euros sur toute la Bretagne. C'est toute la question de comment nous allons réussir à communiquer individuellement et collectivement pour faire en sorte que l'on ne soit plus qualifiés d'organisme gestionnaire, de prestataire – une association n'est pas un OG d'établissement uniquement – car le reste est effacé complètement. On retrouve derrière la transformation une intention budgétaire derrière malgré tout.
- On avait déjà dénoncé **les risques des appels à projets systématisés en 2007.** L'Histoire nous a donné raison, puisque se sont multipliés les exceptions, plutôt que de le réserver à des situations ou des territoires où il n'y a pas réponse (zone blanche), pour les rendre plus visibles et que les acteurs puissent se positionner (ce que l'UNIOPSS avait d'ailleurs préconisé). On s'est aperçu que cela entravait la transformation de l'offre, puisque comment accompagner un gestionnaire à changer, s'il doit candidater à un appel à projets qu'il n'est pas sûr de gagner ?
La transformation de l'offre n'est pas que liée à une tendance des pouvoirs publics. C'est l'exemple classique des DITEP : des enfants en situation de handicap ont une situation tellement évolutive que finalement le temps que l'on prenne une décision de réorientation, leur situation a déjà évolué et il faut penser plus globalement la réponse dans leur direction, assouplir les cases. **La transformation de l'offre me semble inévitable dans son principe, notamment du fait de l'évolution des caractéristiques du public.** La question est alors de savoir si on le fait pour le public ou pour des considérations économiques.